

Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne

Rapport moral de l'année 2025

préparé en vue de l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2026

1. Adhésions	3
1.1. Développement	3
1.2. Panorama des adhérents	6
Éditeurs	6
Publications	8
2. Stratégie/Plan de développement	8
2.1. Bilan de la stratégie fixée en 2024	8
3. Services aux adhérents	10
3.1. Événements réservés aux membres	10
3.2. Journée de la presse indépendante	11
3.3. Ressources en ligne	12
3.4. Animation de la communauté : perspectives	13
3.5. Accompagnement par l'équipe permanente	14
Conseil CPPAP	15
Conseil FSDP	15
Conseil Bourse à l'émergence	15
3.6. Newsletter adhérents	16
3.7. J'aime l'info	16
4. Représentation	18
4.1. Commission paritaire des publications et agences de presse	18
4.2. Comité d'orientation du FSDP et Club des innovateurs	19
4.3. Société des Droits Voisins de la Presse (DVP)	19
4.4. Association pour la transparence économique (Apte)	20
4.5. Écoles de journalisme	21
4.6. Association pour l'éducation aux médias (Apem)	22
4.7. Fédération européenne News Media Europe	23
5. Social - Convention collective nationale des journalistes	24
5.1. Représentativité patronale	24
5.2. Commission chargée de statuer sur la rémunération des droits d'auteur des journalistes et autres auteurs au titre du droit d'auteur et du droit voisin des agences de presse et éditeurs de presse (CDADV)	24

5.3. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP)	25
5.4. Négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes	26
5.5. Commission arbitrale des journalistes	27
6. Plaidoyer, actions institutionnelles et relations extérieures	27
6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer	27
Enregistrement auprès de la HATVP	27
Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne	28
6.2. Principales actions de plaidoyer menées en 2025	28
Mobilisation pour la préservation du budget des aides à la presse	28
Encadrement de l'intelligence artificielle	29
Défense de la liberté de la presse et lutte contre la désinformation	31
Plaidoyer européen	32
6.3. Développement des relations avec les autres organisations professionnelles du secteur des médias	34
6.4. Perspectives	34
Annexe : Liste des rendez-vous institutionnels	36
7. Communication externe	39
7.1. Réseaux sociaux	39
7.2. Envoi de newsletters	39
7.3. Retombées presse	40

1. Adhésions

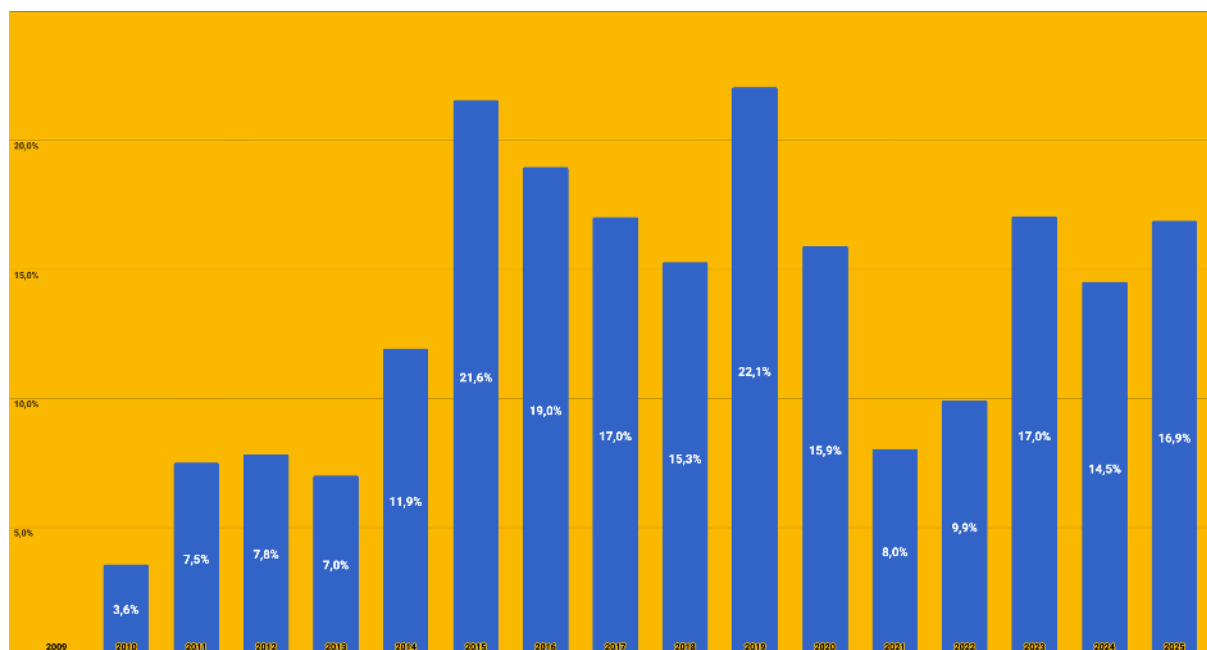
1.1. Développement

Au 31 décembre 2025, le Spiil comptait 229 adhérents à jour de leur cotisation, dont 25 primo adhérents.

36 adhérents ont mis fin à leur adhésion.

Avec 44 résiliations, le taux de non-renouvellement s'établit à 16,86 %, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (14,5 % en 2024).

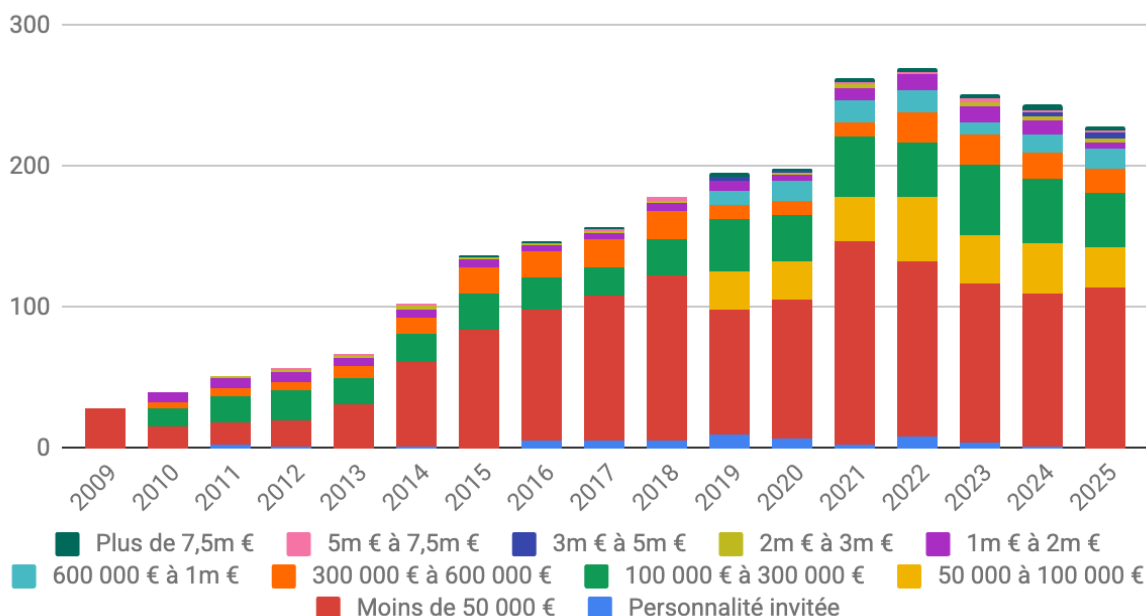
Taux de non-renouvellement des adhésions



La taille moyenne des adhérents du Spiil reste stable. Les membres dans les tranches de cotisation de 0 à 100 000 euros sont passés de 144 à 135 alors que les membres dans les tranches de cotisation supérieures à 100 000 euros sont passés de 99 à 94.

Nombre d'adhérents par palier de cotisation

(nombre de cotisations par palier de chiffre d'affaires)

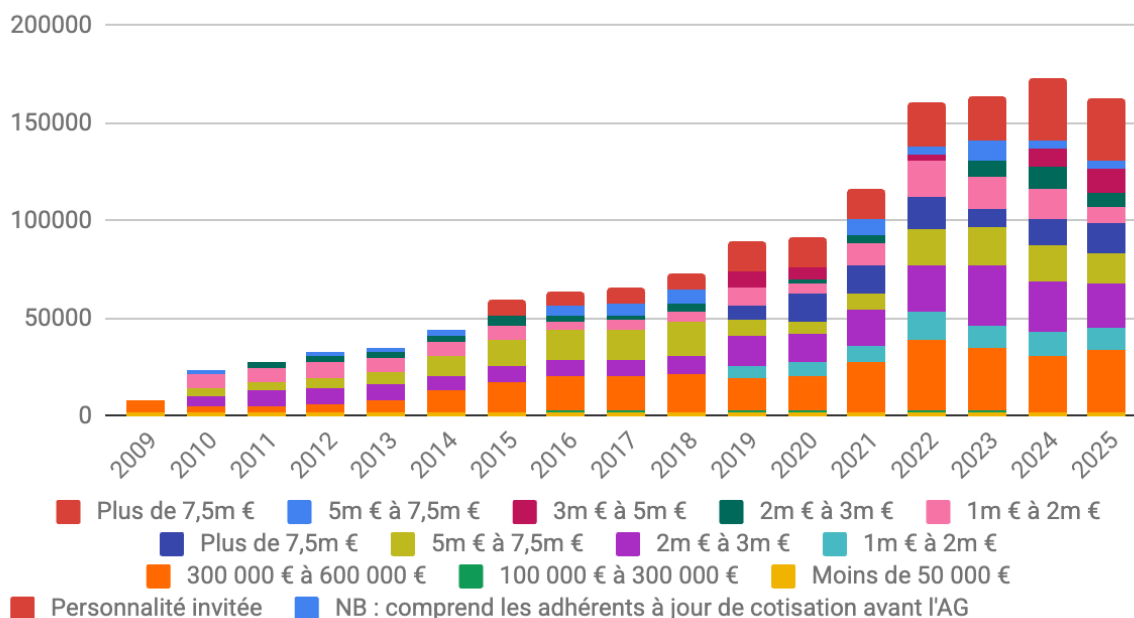


Les paliers de cotisation sont fonction du chiffre d'affaires de la structure éditrice.

La stratégie initiée en 2023, visant à attirer des membres de plus grande taille et à les retenir, a porté ses fruits. En effet, un certain nombre de grands éditeurs ont rejoint le Spiil grâce au développement de services dédiés tels que des dîners avec des acteurs internationaux et le renforcement de l'accompagnement. Pour accompagner ce développement, le nouveau Bureau, élu en juin 2024, compte plusieurs membres chargés d'accompagner les permanents dans la communication et la réflexion technique pour optimiser la prospection.

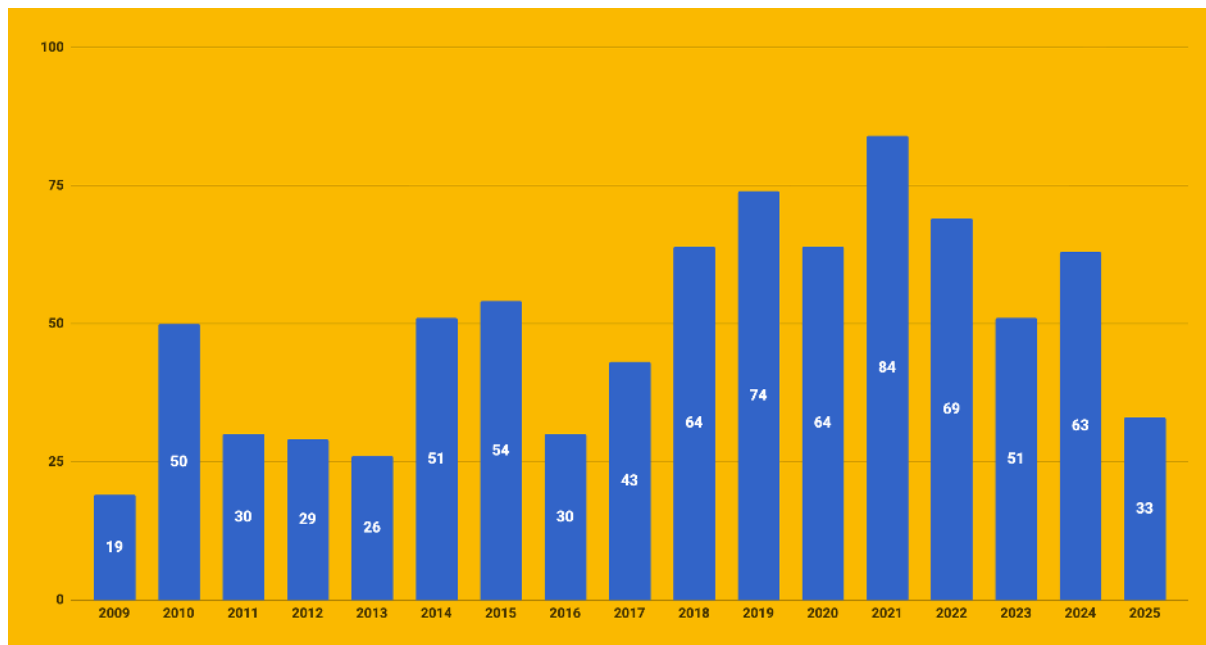
Montant des cotisations par palier de cotisation

(montant de cotisation par palier de cotisation)



Nombre de candidatures

Le Spiil a attiré moins de médias candidats en 2025, avec 33 candidatures contre 63 en 2024.

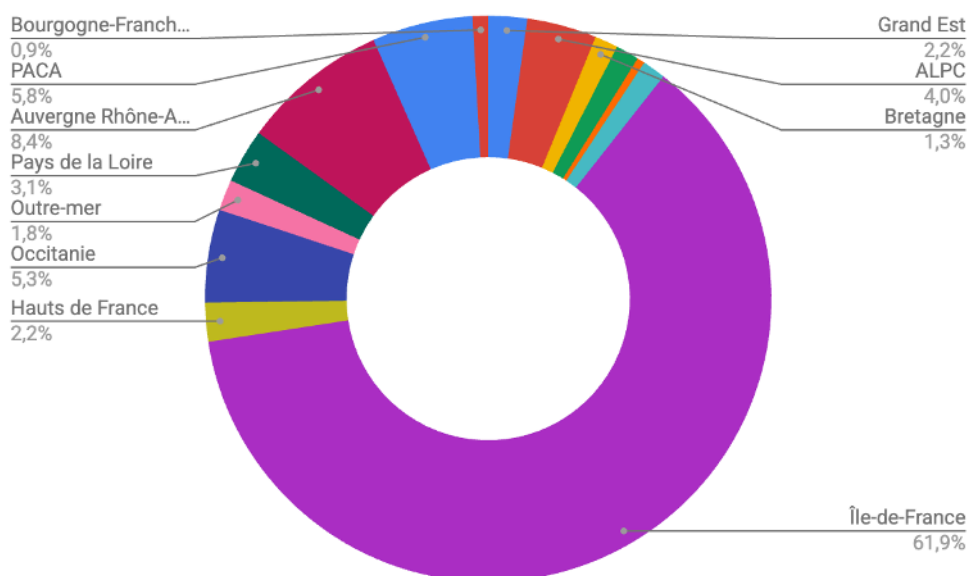


1.2. Panorama des adhérents

Éditeurs

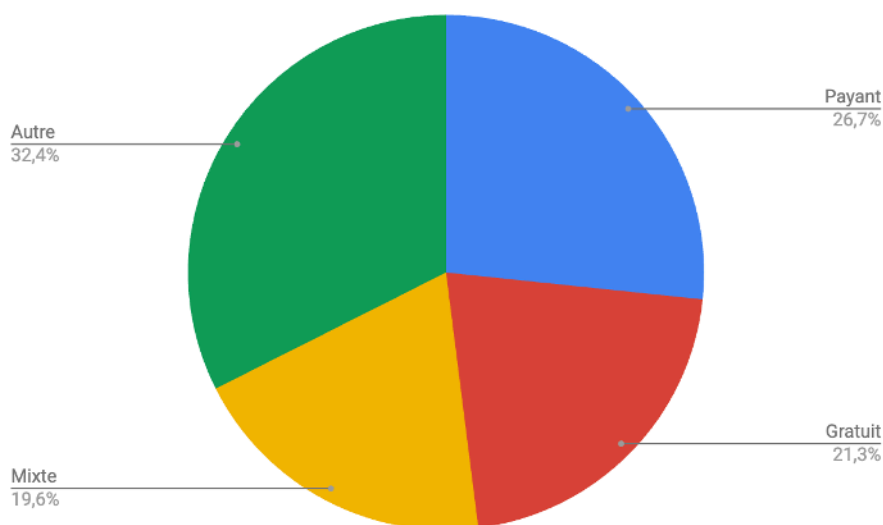
Au 31 décembre 2025, le Spiil représente 229 entreprises et associations et trois personnalités invitées (n'ayant pas la qualité de membre, conformément à l'article 6-1 des statuts).

Les structures adhérentes du Spiil viennent de toutes les régions, mais sont concentrées à 61.9% en Île-de-France.



Les entreprises et associations membres s'appuient sur des modèles économiques variés :

- 26.7 % ont adopté un modèle payant ;
- 21.3 % un modèle gratuit basé sur la publicité ;
- 19.6 % un modèle mixte ;
- et 32.4 % un modèle autre (dons, formations, etc.).



Publications

Au 31 décembre 2025, le Spiil représente 259 titres de presse contre 291 en 2024.

Toutes les familles de presse sont représentées parmi les adhérents du Spiil :

- 52.1 % des titres sont généralistes (135 titres) et 47.9 % spécialisés (124 titres)
- 18 % des titres sont locaux (47), 68% sont nationaux (175) et 14% internationaux (37).
- 79 % sont des pure players (205 titres), 17 % sont des publications bimédia (44 titres). 4 % sont des titres uniquement papier (10 titres).

2. Stratégie/Plan de développement

2.1. Bilan de la stratégie fixée en 2024

En 2025, le Spiil a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie déterminée par le nouveau bureau (désormais conseil d'administration) élu lors de l'assemblée générale du 7 juin 2024.

- **Ouverture de l'adhésion à tous les formats de média** et plus seulement aux médias écrits. La distinction rigide entre le mode écrit et les autres modes d'expression que sont l'audio et la vidéo n'est plus justifiée à l'heure de la convergence des supports et de la stratégie multimédias adoptée par un nombre croissant d'éditeurs de presse.
- **Revendication de l'indépendance**, au cœur de l'identité du Spiil et facteur de différenciation au sein de l'écosystème de la presse. Un chantier a été lancé à l'automne 2025 pour clarifier les conditions d'adhésion et les exigences du Spiil en matière de transparence des sources de financement des candidats à l'adhésion et au respect de la déontologie journalistique. Ce chantier a donné lieu à la rédaction d'une doctrine sous forme de lignes directrices.
- **Implication renforcée des membres du syndicat**, au-delà des membres du conseil d'administration, notamment dans le cadre des commissions thématiques de travail (voir *infra*) : favoriser le partage d'expériences et de

bonnes pratiques, fluidifier la communication pour une meilleure identification des besoins et des priorités.

- **Enrichissement de l'offre du syndicat** à destination des entreprises en croissance et consolidation de l'offre du syndicat à destination des médias émergents.
- **Élargissement de l'action du Spiil à l'Union européenne**, afin de peser à une échelle pertinente face aux plateformes numériques et sur les enjeux du secteur : intelligence artificielle, liberté de la presse, concurrence.

Le conseil d'administration (ex-bureau) a soutenu le lancement de projets en ce sens, concrétisées au cours de l'année 2025 :

- **Mise en place de cinq commissions thématiques** : « Financement et subventions », « Développement des revenus », « Social/ressources humaines », « Outils » (techniques et informatiques), « Prospection et communication ». L'objectif de ces commissions est de favoriser un échange de vues sur des sujets très concrets pour une entreprise de presse (stratégie commerciale et marketing, questions juridiques et sociales, etc.), et de débattre des grands thèmes sur lesquels le Spiil s'implique (régulation du secteur, dispositifs d'aides publiques à la presse, fonctionnement interne du syndicat, etc.). Les commissions sont associées à l'élaboration du programme d'ateliers proposés aux membres. Le cas échéant, elles sont amenées à formuler des propositions soumises à l'examen du conseil d'administration. Elles peuvent également être chargées d'organiser l'information des adhérents sur les questions traitées (forum de discussions, ateliers, newsletters, etc.). Les commissions sont ouvertes à tous les salariés des entreprises membres du Spiil.
- **Élaboration d'un plan d'action en matière de prospection et de communication**, articulé autour de plusieurs actions :
 - conception d'une plaquette de présentation du Spiil pour mieux faire connaître le syndicat, l'étendue de ses services et inciter de nouveaux membres à le rejoindre et lanceme
 - ouverture d'un chantier de refonte du site internet pour valoriser l'action du Spiil et ses activités vis-à-vis de l'extérieur

3. Services aux adhérents

3.1. Événements réservés aux membres

8 webinaires ont été organisés en 2025. Sauf exception (absence d'accord des intervenants pour un enregistrement), tous les webinaires sont enregistrés et mis en ligne sur le site pour permettre aux membres de les visionner en replay.

Date	Sujet	Intervenants
21/01/2025	Présentation de Coop-médias, coopérative citoyenne qui soutient les médias indépendants	Lucie Anizon, directrice opérationnelle Robin Saxod, directeur du développement
30/01/2025	Présentation de DVP et de son fonctionnement	Mélanie Loubersac, directrice générale Anne-Sophie Coulon, responsable licences et développement Fatima El Gabda, responsable coordination membres et opérations
06/02/2025	Les changements apportés par le règlement européen pour les services numériques (DSA) pour les médias	Aurore Raoux, policy manager à la fédération News Media Europe
06/03/2025	Présentation de Viginum, le service de lutte contre les ingérences numériques étrangères	Marc-Antoine Brilliant, chef de service
25/03/2025	Présentation du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM)	Yann Guégan, vice-président
09/04/25	Les cessions des entreprises de presse	Pierre-Yves Platini, DG du groupe Mind et trésorier du Spiil Alexis Nekrassov, éditeur des Clés du Digital et coordinateur social du Spiil

17/07/2025	Présentation de la grille de classification et salaires minima des journalistes employés par les entreprises membres du Spiil et conseils pour se mettre en conformité	Marie Hédin-Christophe, membre du conseil d'administration du Spiil
25/11/2025	Préparation de la 37e semaine de la presse et des médias dans l'école avec les équipes du Clémi	Sophie Schemoul, responsable du pôle communication Aude Mouyanaga, chargée des relations médias et des partenariats

Le Spiil a également organisé une nouvelle édition de ses dîners internationaux le 19 juin 2025, en présence de Sewell Chan, chercheur affilié au Center on Communication Leadership and Policy de l'université de Californie du Sud et ancien directeur exécutif de la Columbia Journalism Review. Sewell Chan a partagé avec les membres présents sa vision des médias, nourrie par une expérience de plusieurs années au sein de titres de presse prestigieux tels que le *New York Times* ou le *Los Angeles Times*.

Le 12 novembre 2025, le Spiil a accueilli Wout van Wijk, directeur général de la fédération européenne News Media Europe qui représente les intérêts du Spiil à Bruxelles. Cette rencontre a permis de présenter les activités de la fédération et de faire le point sur les différentes législations en discussion au sein des institutions européennes qui intéressent directement les éditeurs de presse (soutien aux médias d'information avec le « bouclier démocratique européen », révision du cadre juridique sur le droit d'auteur, simplification de certaines règles liées aux cookies ou au traitement des données personnelles, etc.).

3.2. Journée de la presse indépendante

La journée indépendante du Spiil, couplée avec l'assemblée générale du syndicat, s'est tenue le 20 juin 2025 au Conservatoire national des arts et métiers sur le thème « pour un optimisme combatif dans la presse » en présence de nombreux adhérents, professionnels de la presse et des médias et institutionnels. Pascal Confavreux, porte-parole du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a

prononcé un discours d'ouverture consacré aux menaces pesant sur l'espace informationnel, les réponses de la puissance publique française et européenne et le rôle des médias pour renforcer la résilience des sociétés démocratiques. L'après-midi s'est poursuivie par une série de tables rondes et d'ateliers pratiques, articulée autour de cinq défis structurants pour les éditeurs de presse :

- utilisation de l'intelligence artificielle dans les petites rédactions : atelier animé par David Sallinen, fondateur d'Upgrade Media.
- diversification de ses activités et de ses sources de revenus : retours d'expérience de Léa Chamboncel, fondatrice de Popol Media et de Johana Sabroux, ex-directrice associée du groupe Mind.
- fidélisation et monétisation de nouvelles audiences : keynote animée par Sewell Chan, chercheur affilié au Center on Communication Leadership de l'Université de Californie du Sud.
- la formation des futurs journalistes : table ronde en présence d'Alice Antheaume, directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po Paris et de Pascal Guénée, président de la Conférence des écoles de journalisme.
- le pluralisme de l'information face aux plateformes : table ronde en présence de Frédéric Bokobza, directeur général adjoint de l'Arcom et de Jean Cattani, ex secrétaire général du Conseil national du numérique.

3.3. Ressources en ligne

Deux guides pratiques ont été rédigés en 2025 pour aider les membres à comprendre les changements apportés par les législations européennes et à se mettre en conformité avec les nouvelles obligations qui en découlent :

- Règlement européen sur la liberté des médias
- Règlement européen sur les publicités politiques

Le guide de l'employeur de journalistes pigistes a été actualisé, pour tenir compte de l'adoption de la grille de classification et des nouveaux minima.

6 webinaires ont été montés et mis en ligne pour les membres (voir *supra* point 3.1) :

- Présentation de Coop-médias
- Le règlement sur les services numériques (DSA)
- Présentation du Conseil de déontologie journalistique et de médiation
- Cessions d'entreprises de presse
- Mise en œuvre de la grille de qualifications du Spiil
- Préparation de la Semaine de la presse et des médias à l'école avec le Clémi

Le forum disponible sur l'espace « adhérents » du site internet reste un moyen privilégié d'échanger entre membres, qu'il s'agisse de partages d'expériences, recherches de prestataires ou questions. En moyenne, ce sont environ 12 questions qui trouvent des réponses chaque mois sur le forum, venant ainsi compléter la base de connaissances commune.

3.4. Animation de la communauté : perspectives

Le Spiil souhaite poursuivre les efforts engagés pour l'amélioration des services aux membres.

- Les ateliers organisés par le Spiil se poursuivent à un rythme soutenu, le syndicat organise un atelier toutes les 4 à 6 semaines environ. Les commissions thématiques de travail (voir *supra*, point 2.1) sont étroitement associées à l'élaboration de la programmation.
- L'équipe permanente du Spiil a également relancé le format des « cafés des managers » qui permettent aux éditeurs de se retrouver dans un cadre convivial, d'échanger sur leurs problématiques et de poser leurs questions à l'équipe permanente. Les cafés des managers ont vocation à se tenir tous les trimestres.
- Le Spiil a lancé un groupe de travail pour améliorer l'ergonomie du site du syndicat, mettre en valeur ses adhérents, faciliter l'accès aux ressources et mieux valoriser les événements organisés pour les membres. Le site servira

à l'avenir d'interface pour s'inscrire à ces événements et accéder au paiement de leur cotisation annuelle.

3.5. Accompagnement par l'équipe permanente

L'équipe permanente du Spiil est disponible tous les jours (hors congés et week-ends) pour répondre aux questions des adhérents, par e-mail ou au téléphone. Quand cela est nécessaire, le Spiil reçoit également les éditeurs pour des entretiens en visioconférence ou en présentiel dans ses locaux ou ceux des adhérents.

En 2025, l'équipe du Spiil a été presque intégralement renouvelée : aux départs successifs de Max Boire (chargé des relations avec les adhérents), d'Anne-Claire Marquet (directrice générale), d'Osho-Neka Olisa (assistante de direction) et de Charlotte Muré (chargée de mission relations adhérents en alternance), a succédé l'arrivée de trois nouveaux salariés :

- Andy Proag, chef de produit technique pour J'aime l'info depuis le 2 juin 2025
- Vianney Baudeu, directeur général depuis le 8 juillet 2025
- Arnaud Bertrand-Batisse, chargé de mission relations adhérents en alternance, depuis le 1er septembre 2025

L'équipe permanente est également composée de Rebecca Moreau, chargée de mission affaires publiques depuis septembre 2023 (titularisée en septembre 2024).

L'équipe permanente répond à environ une quinzaine d'adhérents par semaine. Les demandes portent aussi bien sur l'aide à la constitution de dossiers pour l'obtention ou le renouvellement d'un agrément de la CPPAP, d'aides à la presse, du conseil juridique (droits d'auteur, usage de la marque, droit du travail, etc.), que sur des conseils en matière de stratégie de financement.

Le Spiil a aussi permis la mise en relation de ses adhérents avec des experts, des professionnels ou encore des institutionnels, en réponse à des besoins identifiés ou à des problématiques auxquelles étaient confrontés ses adhérents.

Conseil CPPAP

Le Spiil a conseillé une trentaine de membres dans la réalisation de leurs dossiers de première demande de reconnaissance auprès de la Commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), le cas échéant, de demandes de requalification IPG (information politique et générale) ou de renouvellement.

L'équipe du Spiil développe son expertise sur la reconnaissance par la CPPAP des titres imprimés pour accompagner les éditeurs qui disposent d'un titre papier.

Conseil FSDP

Le Spiil accompagne les adhérents dans le cadre de la constitution de dossiers pour le Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP). Le Spiil a poursuivi son travail d'analyse dans la continuité de la publication de la doctrine du FSDP reposant sur une étude comparée de plus d'une trentaine de dossiers instruits et des décisions de financement prononcées par le FSDP entre 2018 et 2020. Ainsi ont pu être précisés les dépenses éligibles ou non, les taux spécifiques à certains postes ainsi que tout un ensemble de détails qui ne sont pas spécifiés dans le décret d'application. Cette étude a permis de rendre moins opaque le fonctionnement du fonds et de faciliter l'accessibilité du dispositif non seulement pour ses adhérents, grâce à une fiche, mais aussi pour l'ensemble du secteur. Un travail similaire est en cours pour l'année 2025, pour examiner tous les dossiers déposés cette année au prisme de différents critères.

En 2025, l'équipe du Spiil a accompagné une dizaine de membres dans leurs démarches de demande de FSDP.

Conseil Bourse à l'émergence

En 2025, les conseils du Spiil ont permis à huit membres d'obtenir une aide au titre de la bourse à l'émergence pour un montant total de 330 000 euros, sur 510 000 euros distribués au total au titre de ce dispositif.

3.6. Newsletter adhérents

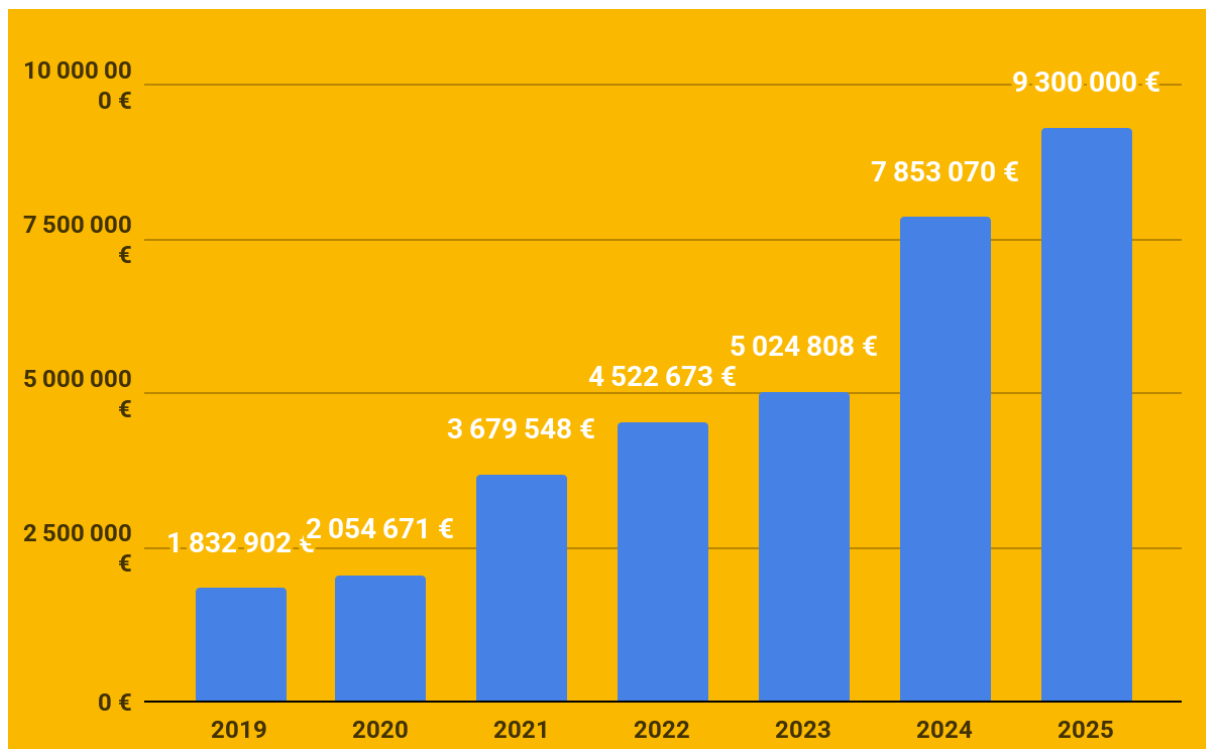
En 2025, le Spiil a envoyé 24 éditions de sa newsletter bimensuelle qui contient des informations pratiques (échéances pour le dépôt de dossiers d'aides à la presse et de candidature à des appels à projets), des communications sur la vie du Spiil et de sa communauté (nouveaux adhérents, événements organisés), des points d'actualité sur les évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles, des réponses aux questions juridiques posées par les membres ainsi qu'une veille sur les tendances nationales et internationales du secteur des médias.

3.7. J'aime l'info

J'aime l'info est une plateforme de collecte de dons à destination des entreprises de presse permettant aux donateurs de bénéficier d'une défiscalisation si leurs contributions bénéficient à des titres reconnus IPG ou 39bisA par la CPPAP. Cette association est gérée par le Spiil via un contrat de prestations. Le Spiil est l'unique membre de J'aime l'info.

Depuis octobre 2025, un ETP est directement salarié de J'aime l'info (Andy Proag, chef de projet technique).

En 2025, J'aime l'info a collecté (chiffres provisoires) environ 9,3 millions d'euros auprès de 101 000 donateurs, particuliers et organisations, soit une croissance de plus de 15% par rapport à 2024. Ce succès a été permis par la générosité des donateurs, la notoriété de certaines campagnes conduites par les médias collecteurs, et l'amélioration du système de collecte de dons qui permet une meilleure expérience, tant pour les donateurs que les éditeurs.



Cette croissance est aussi le fruit d'un contexte sociétal favorable à la collecte de fonds par la presse indépendante. Les dispositifs permettant de soutenir la presse ont connu un réel engouement, également constaté au niveau international. Cet intérêt semble s'expliquer par une prise de conscience croissante des lecteurs de l'importance d'une information indépendante et de qualité.

La nouvelle plateforme de collecte de dons qui s'appuie sur Donorbox, un outil de collecte de dons proposé aux associations du monde entier, est en place depuis mars 2022. L'ensemble des donateurs de l'ancienne plateforme Okpal ont pu être migrés sur la nouvelle plateforme Donorbox le 12 décembre 2025. La centralisation des données permet une meilleure gestion pour les médias partenaires et les donateurs.

4. Représentation

4.1. Commission paritaire des publications et agences de presse

Le Spiil est représenté auprès de la CPPAP par Alexis Nekrassov (nomination en mai 2025 en remplacement d'Anne-Claire Marquet). Alexis Nekrassov a contribué activement aux réflexions de la CPPAP concernant deux chantiers institutionnels majeurs :

- L'élaboration de nouvelles lignes directrices** pour préciser les conditions d'application d'un décret publié le 2 septembre 2025 renforçant les exigences relatives au caractère original ainsi qu'au traitement à caractère journalistique des contenus. Ce dernier critère est réputé établi lorsqu'il est réalisé par des journalistes professionnels au sens du code du Travail ou lorsqu'il est apporté par des agences de presse. Par exception, le caractère journalistique du traitement de l'information peut être établi au regard de l'objet de la publication, en prenant en compte sa périodicité, la composition de l'équipe rédactionnelle ainsi que la taille de l'entreprise éditrice. Le Spiil a plaidé auprès de la CPPAP pour tenir compte de la situation spécifique des microentrepreneurs, dont le média fonctionne sans recours à des journalistes professionnels, exposés au risque de non-renouvellement de leur agrément si les nouvelles règles venaient à être appliquées à la lettre. Quand ils tirent l'essentiel de leurs ressources de cette activité ils doivent pouvoir être considérés comme journalistes conformément à l'article L711-3 du code du Travail.
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'intelligence artificielle :** l'objectif de ce groupe de travail est de définir des critères objectifs pour justifier le refus de l'agrément à des sites soupçonnés de recourir massivement à l'IA générative pour publier des contenus. Ces critères doivent notamment permettre d'apprécier la cohérence entre les moyens humains déclarés et le volume de production, ainsi que l'existence d'un contrôle éditorial effectif. Le Spiil est particulièrement inquiet de la

prolifération de faux sites de presse générés par les IA qui concurrencent directement les éditeurs qui réalisent des investissements coûteux pour garantir la production d'une information fiable dans le respect de la déontologie journalistique. Le Spiil a par ailleurs été le seul syndicat à réagir publiquement, par la voie d'un [communiqué](#) publié le 3 décembre 2025 pour dénoncer la décision de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) de délivrer un agrément au site Varactu.fr, soupçonné de recourir massivement à l'intelligence artificielle pour produire des articles.

4.2. Comité d'orientation du FSDP et Club des innovateurs

Vincent Couronne, Secrétaire général du Spiil, le représente depuis 2024 au comité d'orientation du FSDP, qui réunit des représentants de l'État, d'organisations d'éditeurs et d'agences de presse, et des personnalités qualifiées pour examiner les dossiers d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Le comité s'est réuni deux fois en 2025, dans un contexte marqué par une forte diminution des crédits alloués au FSDP. Sur les 25 millions d'euros prévus en loi de finances initiale, plus de 15 millions d'euros ont ainsi été placés dans une réserve de précaution et partiellement annulés en cours d'année. Cette décision a conduit à un épuisement des fonds et à une fermeture du guichet pour le dépôt de nouveaux dossiers dès le 20 juin 2025. Par conséquent, aucune nouvelle subvention n'a pu être attribuée au second semestre.

Le Spiil a aussi siégé à trois réunions du Club des innovateurs pour l'attribution des bourses émergences. Il y est représenté depuis septembre 2025 par Vianney Baudeu.

4.3. Société des Droits Voisins de la Presse (DVP)

Le Spiil est représenté au sein de la gouvernance de DVP par les élus suivants :

- Augustin Naepels, *Les Jours*, trésorier de DVP, membre du bureau et du conseil d'administration, trésorier
- Laurent Mauriac, Brief Media, membre du conseil d'administration

- Carine Fouteau, présidente de *Mediapart*, membre du conseil de surveillance.

Le Spiil s'implique activement au sein de DVP en participant notamment aux réflexions pour faire évoluer son rôle et son mandat dans le contexte de l'IA générative. Le Spiil est aussi actif via la participation à des groupes de travail sur les admissions de nouveaux membres et sur les critères de répartition des montants collectés auprès des plateformes.

Aux côtés de DVP, le Spiil a mené des actions sur le plan institutionnel pour améliorer la position des éditeurs de presse dans les négociations avec les plateformes :

- Audition par le député Erwan Balanant, rapporteur d'une proposition de loi visant à renforcer l'effectivité du droit voisin adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 26 mars 2026.
- Rédaction d'une [contribution écrite](#) en réponse au questionnaire de la présidence danoise de l'Union européenne sur les leçons tirées de l'article 15 instituant un droit voisin au profit des éditeurs de presse : dans sa réponse, le Spiil a souligné les raisons pour lesquelles la mise en œuvre des droits voisins demeure insatisfaisante et mis en avant des solutions pour en renforcer l'effectivité, en insistant sur la transparence, l'instauration d'un cadre de négociation de bonne foi et l'adaptation des droits voisins au contexte de l'IA générative.

4.4. Association pour la transparence économique (Apte)

L'Association pour la transparence économique (Apte) regroupe les éditeurs habilités à publier des annonces judiciaires et légales (AJL). Elle édite la plateforme [Actulégales](#) qui met en ligne toutes les annonces parues. Elle est l'interlocutrice de la direction « médias » du ministère de la Culture (DGMIC) concernant l'organisation et l'évolution de ce marché réglementé. Cécile Dubois représente le Spiil auprès de l'Apte.

Le principal chantier de l'année 2025 a été le renouvellement du contrat avec le prestataire éditeur de la plateforme Actulégales, Infolegale, avec qui l'Apte a noué

une relation d'interdépendance, concernant les droits sur la base de données (en raison de l'enrichissement de cette base par le prestataire) au-delà de la simple prestation technique. L'enjeu pour l'Apte est de sortir de cette interdépendance. Après avoir envisagé les différentes options alternatives (coûts/bénéfices/risques juridiques) dans le cadre d'un comité de pilotage, il a été décidé de repartir avec le même prestataire en divisant la prestation en cinq contrats (dont un contrat cadre et quatre contrats d'application) afin de mieux séparer chaque prestation (contrat de licence de l'Apte à Infolegale sur les données de la base Warsmann, contrat de licence d'Infolegale à l'Apte sur les enrichissements, développement technique du site internet...), avec l'objectif de sortir de cette relation d'interdépendance qui obère la marge de manoeuvre de l'Apte, durant les trois ans de ce renouvellement de contrat.

L'autre grand chantier, un peu en suspens en 2025 mais de nouveau à l'ordre du jour de manière très urgente cette année, est la révision des seuils de diffusion par département, demandée par la DGMIC suite à des plaintes de publications, en raison de l'absence de corrélation entre la population d'un département et le seuil exigé. Différents scénarios sont envisagés. Les adhérents du Spiil avaient été concertés sur le sujet en 2024 et le seront de nouveau quand les scénarios seront précisés. Un enjeu important est aussi de diminuer le ratio de 1 à 5 entre le nombre d'abonnés papiers et de lecteurs numériques, alors que le trafic des sites est amené à diminuer avec la montée en puissance de l'IA.

En parallèle, l'Apte travaille également à un assainissement des pratiques de ce marché réglementé, disrupté par l'afflux des publications numériques habilitées et l'arrivée de grosses plateformes (légalistes en ligne). Ces dernières jouent le rôle d'intermédiaires avec les clients et font jouer la concurrence entre publications, en négociant des commissions exorbitantes.

4.5. Écoles de journalisme

En tant que signataire de la Convention collective des journalistes, le Spiil est membre des conseils pédagogiques des écoles de journalisme reconnues par la profession. Les adhérents du Spiil le représentent dans ces instances :

- Cécile Dubois (Citoyens.com) à l'Institut pratique du journalisme
- Gael Cerez (Mediacités) à l'École de journalisme de Toulouse
- Alexis Nekrassov (Les Clés du digital) au Centre de formation des journalistes à Paris
- Pierre France (Rue89 Strasbourg) à l'école de journalisme de Strasbourg
- Didier Pourquery (The Conversation France) à l'Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine

4.6. Association pour l'éducation aux médias (Apem)

Le Spiil a rejoint l'Association pour l'éducation aux médias (Apem) en octobre 2024 en tant que membre associé et est représenté au sein du conseil d'administration depuis septembre 2025. Fondée en 2019 autour des éditeurs de l'Alliance de la presse d'information générale (Apig) et du Syndicat des éditeurs de presse magazine (SEPM), l'Apem développe des outils et ressources pour faciliter les interventions d'éducation aux médias des éditeurs tout au long de l'année et à l'occasion d'événements phares tels que la Semaine de la presse et des médias dans l'école.

L'Apem mène également des actions de plaidoyer pour défendre la valeur ajoutée d'une information de qualité, plurielle et libre et porter la voix des professionnels de la presse auprès des opérateurs publics locaux et nationaux.

Dès son arrivée, le Spiil a joué un rôle actif dans l'association en s'associant aux projets suivants :

- **Aide à l'organisation des Rencontres de l'Apem**, événement annuel de l'association articulé autour plusieurs temps forts : conférences, temps d'échanges et remise d'un prix pour récompenser les meilleures initiatives en matière d'éducation aux médias. L'édition 2025 s'est déroulée le 29 avril 2025 sur le thème « prenons le temps de penser l'information ».
- **Participation au comité éditorial d'« On vous dit tout »**, fascicule pédagogique élaboré dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias à l'école dont l'objectif est d'expliquer aux élèves de primaire, collège et lycée la façon dont les journalistes professionnels fabriquent

l'information. Il revient au comité éditorial de sélectionner des ressources issues des différentes familles de presse pour illustrer le traitement des différents thèmes d'actualité retenus pour chaque niveau. La présence du Spiil au sein de cette instance permet de mettre en valeur l'originalité et la diversité de l'offre éditoriale de la presse indépendante. En 2025, neuf adhérents du Spiil ont ainsi été mis en valeur dans « On vous dit tout ».

4.7. Fédération européenne News Media Europe

En 2025, le Spiil a intensifié sa contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe (NME) dont il est membre depuis 2022. Le Spiil a participé aux activités suivantes :

- **Réunions semestrielles du conseil d'administration** : En 2025, le conseil d'administration s'est réuni le 22 mai à Bruxelles (Belgique) et les 8 et 9 octobre 2025 à Dublin (Irlande). Rebecca Moreau (intérim) et Vianney Baudeu y ont représenté le Spiil.
- **Réunions de quatre groupes de travail thématiques** : « droit d'auteur et intelligence artificielle », « liberté des médias », « données et publicité », « concurrence ». Les réunions sont l'occasion de faire un point d'actualité sur les sujets traités par chaque commission et les développements pertinents dans les États membres. C'est également dans ces enceintes que sont élaborées et discutées les positions défendues par NME auprès des décideurs européens, et la stratégie de plaidoyer.
- **Réponses à des demandes d'informations des membres et du Secrétariat et transmission de contributions écrites** : le Spiil s'est impliqué activement dans les échanges informels avec ses homologues des fédérations d'éditeurs de presse sur les situations respectives de l'industrie des médias et des éditeurs de presse dans les différents pays européens. Rebecca Moreau et Vianney Baudeu entretiennent un lien constant avec les permanents de la fédération, en transmettant des retours écrits sur les positions en cours d'élaboration, en suggérant de nouvelles idées pour les alimenter, en faisant remonter des informations sur l'actualité législative et réglementaire en France et, le cas échéant, en relayant auprès des

décideurs français à adopter telle ou telle position dans des négociations.

5. Social – Convention collective nationale des journalistes

Au titre des actions menées dans le champ de la convention collective nationale des journalistes, le Spiil bénéficie de financements octroyées par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN). Le Spiil a ainsi reçu 3276 euros en 2025. En contrepartie, et conformément à l'article L2135-16 du code du Travail, le Spiil est tenu de documenter et justifier l'utilisation de ces fonds dans un rapport certifié par le commissaire aux comptes. Le Spiil s'est acquitté, comme chaque année, de cette obligation.

5.1. Représentativité patronale

Le Spiil est un syndicat d'employeurs représentatif agréé par le ministère de Travail pour la branche de la Convention collective des journalistes. Les résultats de la dernière mesure, effectuée fin 2024, ont été publiés dans un [arrêté du 30 octobre 2025](#) : les entreprises membres du Spiil emploient 5,16% des journalistes du secteur au sens de la convention, contre 2,16% lors de la précédente mesure effectuée en 2020.

5.2. Commission chargée de statuer sur la rémunération des droits d'auteur des journalistes et autres auteurs au titre du droit d'auteur et du droit voisin des agences de presse et éditeurs de presse (CDADV)

Cette Commission, dite « commission droits d'auteur – droits voisins », a été créée en 2021. Elle vise à statuer sur d'éventuels différends relatifs à la rémunération des droits d'auteur des journalistes et sur le reversement d'une fraction des droits voisins par les entreprises de presse à leurs journalistes.

Alexis Nekrassov, administrateur, y représentait le Spiil jusqu'à fin 2025 avant son

remplacement par Augustin Naepels, vice-président du Spiil. Marie Hédin-Christophe, administratrice, est suppléante depuis avril 2024.

Sept dossiers ont été auditionnés par la CDADV en 2025. Alexis Nekrassov a été désigné rapporteur sur l'un d'entre eux.

5.3. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP)

Le syndicat siège depuis avril 2019 à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), une commission paritaire composée de représentants des journalistes et des employeurs, appelés « commissaires », et chargée de statuer sur les demandes de carte de presse. Alexis Nekrassov y représente le Spiil. Chaque commissaire traite un certain nombre de dossiers en vue de leur examen en commission plénière. Alexis Nekrassov a eu la charge de 400 de ces dossiers en 2025.

En complément de cette activité, Alexis Nekrassov siège dans plusieurs groupes de travail *ad hoc*. L'un d'entre eux est consacré à la création d'une carte de presse « jeune directeur » pour tenir compte de la situation de nombreux éditeurs exclus du bénéfice de la carte du fait des critères actuels. La commission accorde la carte aux salariés d'une entreprise ou d'une agence de presse en vertu d'une interprétation continue de la définition de « journaliste professionnel » établie par le code du Travail. Ce qui n'est pas le cas des éditeurs qui ont créé leur propre média et/ou opèrent sous le statut de microentrepreneur, sans pouvoir revendiquer la qualité de salarié. Il en va de même pour les personnes exerçant la responsabilité légale de directeur de publication, qui leur confèrent le statut d'employeur avec un mandat de représentation et une responsabilité juridique afférents, incompatibles avec le statut de journaliste professionnel.

5.4. Négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes

Les négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes employés par les entreprises membres du Spiil ont débuté en 2023. Côté Spiil, les négociations ont été menées par Laurent Mauriac, Marie Hédin-Christophe et Anne-Claire Marquet. Du côté des organisations de salariés, trois organisations représentatives ont participé aux négociations : F3C-CFDT (représenté par Élise Descamps et Laurent Villette), SNJ (représenté par Vincent Lanier et Claire Padych), SNJ-CGT (représenté par Pablo Aiquel). FO (représenté par Tristan Malle) s'est retiré des négociations avant qu'elles n'aient été menées à leur terme.

Les négociations ont débouché sur la signature d'un accord entre le Spiil, le SNJ, le SNJ-CGT et la F3C-CFDT, officialisé lors des Assises internationales du journalisme de Tours le 14 mars 2025. L'accord a préalablement été soumis aux membres du Spiil pour approbation et validé à l'unanimité des votes exprimés lors d'une Assemblée générale extraordinaire réunie le 10 mars 2025. Il est applicable depuis le 1^{er} septembre 2025.

L'accord prévoit des innovations pour le secteur : une souplesse de fonctionnement, une adaptation à des entreprises en création ou de petite taille, une adaptation au numérique, une simplicité et une clarté dans la mise en œuvre. Il encourage également des progressions de carrière ne passant pas nécessairement par des fonctions hiérarchiques, via la prise en compte de critères tels que l'approfondissement de sa compétence principale, l'expertise dans un domaine, l'acquisition ou l'approfondissement de compétences additionnelles. L'accord comprend également un barème minimum pour la pigne fixé à 55 euros brut par feuillet.

Les négociations se poursuivent sur les aspects non couverts par l'accord de 2025, notamment la rémunération des pignes hors-texte. Vianney Baudeau, directeur

général du Spiil, et Sandrine Cochard, directrice des rédactions du groupe Mind et membre du conseil d'administration du Spiil, forment la nouvelle équipe de négociations. Ils sont assistés par Arnaud Bertrand-Batisse.

5.5. Commission arbitrale des journalistes

La Commission arbitrale des journalistes est une forme de conseil des Prud'hommes pour les journalistes. La Commission arbitrale est obligatoirement saisie et elle est seule compétente pour fixer le montant global de l'indemnité de licenciement d'un journaliste ayant plus de 15 ans d'ancienneté. Elle intervient également en cas de licenciement pour faute lourde ou faute grave. Sa décision n'est pas susceptible d'appel. La commission arbitrale traite environ 200 saisines par an.

Le Spiil, représenté par Alexis Nekrassov et Élisabeth Roman, est amené ponctuellement à participer aux arbitrages des différends entre employeurs et journalistes salariés.

En 2025, les représentants du Spiil ont traité deux dossiers.

6. Plaidoyer, actions institutionnelles et relations extérieures

6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer

Enregistrement auprès de la HATVP

Depuis juillet 2017 et la publication du décret d'application de la « Loi Sapin II » (loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) créant un répertoire des représentants d'intérêts auprès des pouvoirs publics, tous les représentants d'intérêts doivent être enregistrés sur les registres de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Le Spiil s'est bien entendu acquitté de [cette obligation](#). Dans ce cadre, il a rendu public toutes ses actions visant à influencer le travail législatif et réglementaire.

Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne

Le Spiil est enregistré au registre de transparence de l'Union européenne depuis sa création en 2011 et met à jour chaque année [sa fiche](#). Ce registre est un outil commun au Parlement européen et à la Commission qui a pour objectif d'informer les citoyens sur l'ensemble des personnes morales et indépendantes qui exercent des actions d'influence auprès des décideurs européens.

6.2. Principales actions de plaidoyer menées en 2025

Mobilisation pour la préservation du budget des aides à la presse

En 2025, le Spiil a été particulièrement actif dans la préparation puis le suivi de la séquence budgétaire au Parlement pour tenter d'influer sur le montant des aides à la presse contenu dans le projet de loi de finances pour 2026.

Dès le mois d'avril 2025, le Spiil a alerté les pouvoirs publics, par le biais d'un [courrier commun](#) adressé au Premier ministre et à la ministre de la Culture et signé par les autres organisations des éditeurs (Apig, FNPS et SEPM), sur les conséquences d'une réduction des moyens alloués au Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) à la suite de l'annonce d'un gel en cours d'année des crédits mis en réserve. Décision ayant conduit à la fermeture du guichet pour le dépôt de nouveaux dossiers, dès le mois de juin 2025.

Le Spiil a poursuivi sa mobilisation à l'automne à l'issue de la présentation par le gouvernement du projet de loi de finances pour 2026 prévoyant une baisse de 5,8% des aides à la presse par rapport à 2025, principalement imputée sur le budget du FSDP.

Le Spiil a fait part de ses préoccupations lors de son audition par le député Philippe Balard, rapporteur pour avis sur les crédits budgétaires de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026 et dans un nouveau [courrier](#), adressé à plusieurs députés et sénateurs.

Ces alertes ont été suivies d'effets : des parlementaires de différents partis

politiques ont déposé plusieurs amendements à l'Assemblée nationale et au Sénat, dont certains ont été adoptés, demandant notamment l'annulation de la baisse des crédits et leur rétablissement à leur niveau de 2025.

Toutefois, le gouvernement a choisi de ne pas retenir ces amendements dans la version du projet de loi de finances sur laquelle il a engagé sa responsabilité. La loi de finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026, a ainsi entériné la baisse initialement proposée.

Encadrement de l'intelligence artificielle

L'année 2025 a été marquée par le lancement de nombreuses initiatives institutionnelles pour réguler l'intelligence artificielle (IA) en tentant de conserver un équilibre entre, d'une part, encouragement de l'innovation et, d'autre part, défense de la propriété intellectuelle des ayants droit dont les contenus sont essentiels à la fiabilité et la compétitivité des fournisseurs d'IA. Le Spiil a mené un important travail de fond pour construire et affiner une doctrine au fil des sollicitations institutionnelles et travaillé avec soin ses arguments présentés aux pouvoirs publics. Le Spiil a ainsi rédigé plusieurs contributions sur le sujet en 2025 :

- [Contribution écrite](#) (23/04/2025) dans le cadre de la mission sénatoriale sur l'intelligence artificielle et la création
- [Contribution écrite](#) (27/11/2025) dans le cadre de la mission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) relative à la protection des contenus générés avec le recours à l'intelligence artificielle générative

Le Spiil s'est également rapproché des autres organisations et représentants d'ayants droit pour mener des actions de lobbying coordonnées et présenter un front uni particulièrement manifeste à l'occasion des événements suivants :

- **Sommet international pour l'action sur l'intelligence artificielle** : publication d'une [tribune commune](#) (05/02/2025) initiée par le Spiil et signée par les autres organisations d'éditeurs (Apig, FNPS et SEPM) ainsi que le Geste formulant trois conditions pour préserver une information fiable à l'heure de l'intelligence artificielle générative : respecter le choix des

éditeurs et mettre fin au pillage (obtenir ou non leur autorisation), garantir la traçabilité des sources d'information, et s'acquitter des droits pour l'exploitation des contenus.

- **Cycle de concertation entre les ayants droit des industries culturelles et de l'information, et les entreprises du secteur de la tech**, piloté conjointement par les ministères de l'Économie et de la Culture. Plusieurs réunions se sont tenues entre juillet et novembre 2025 avec notamment pour objectifs d'identifier les bonnes pratiques pour la conclusion d'accords de licences et envisager des modalités de rémunération pour l'utilisation de contenus protégés. Les divergences de vues entre les ayants droit et les acteurs de la tech mises en évidence lors des réunions, n'ont cependant pas permis d'aboutir à des solutions concrètes.
- **Dépôt d'une [proposition de loi sénatoriale](#)** transpartisane (12 décembre 2025) **relative à l'instauration d'une présomption d'utilisation** des contenus culturels par les fournisseurs d'intelligence artificielle et adoptée à l'unanimité en première lecture par le Sénat le 8 avril 2026. Cette proposition de loi (PPL) est inspirée par une recommandation formulée dans un [rapport](#) du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) sur la rémunération des contenus culturels utilisés par les systèmes d'intelligence artificielle, rédigé par Alexandra Bensamoun (juin 2025). Le dispositif vise à rétablir les ayants droits dans leurs droits en inversant la charge de la preuve : lorsqu'un ou plusieurs indices, définis dans un faisceau, laisse(nt) penser qu'un contenu protégé a été exploité, il reviendrait aux fournisseurs de systèmes d'IA d'en apporter la preuve inverse. Cette PPL, soutenue par une très large coalition de représentants des acteurs culturels et de l'information, a pour objectif non de faire naître une série de contentieux, mais d'inciter les entreprises de la tech à entrer en négociation avec ces derniers afin d'obtenir les autorisations nécessaires et d'organiser le partage de la valeur.

Défense de la liberté de la presse et lutte contre la désinformation

En 2025, le Spiil s'est mobilisé à plusieurs reprises pour défendre la liberté de la presse, notamment lorsque ses adhérents ont été pris pour cible, et réaffirmer son engagement pour préserver l'intégrité de l'écosystème informationnel en luttant contre la désinformation.

- [Communiqué de presse](#) (09/01/2025) dénonçant la décision de Mark Zuckerberg, dirigeant de Meta, de mettre fin au programme de fact-checking sur ses plateformes (Instagram, Facebook et WhatsApp). Le Spiil s'est inquiété de la possible extension de cette mesure au marché européen qui ouvrirait la voie à une diffusion débridée de la désinformation en ligne. Cette décision de Meta n'est que le dernier exemple d'une longue série témoignant d'un climat de plus en plus défavorable aux médias d'information sur les plateformes, que le Spiil dénonce.
- [Communiqué de presse](#) (10/02/2025) en soutien à notre adhérent Oise hebdo, à la suite de la révélation d'une note émanant d'une collaboratrice de la présidente du Conseil départemental de l'Oise pour nuire au journal.
- [Communiqué de presse](#) (04/06/2025) en soutien à notre adhérent Warning Trading, victime du blocage temporaire de son site web par son hébergeur de contenus. Le Spiil a condamné une décision arbitraire, prise sur le seul fondement d'un témoignage anonyme accusant Warning Trading d'être impliqué dans des activités de phishing, et a rappelé que la liberté d'informer ne saurait ainsi être foulée au pied.
- [Communiqué de presse](#) (08/09/2025) commun aux organisations des éditeurs de presse (Apig, FNPS, SEPM et Spiil) appelant à une clarification du « schéma national des violences urbaines » remettant en cause le statut de journaliste professionnel.
- [Tribune](#) (26/11/2025) commune signée par neuf organisations représentant les éditeurs et les syndicats de journalistes ainsi que Reporters Sans

Frontières appelant à la libération de Christophe Gleizes, journaliste condamné à sept ans de prison ferme par un tribunal algérien.

- [Lettre ouverte](#) (11/12/2025) aux ministres de la justice et de l'intérieur, signée par plus de 130 organisations et syndicats appelant à renforcer le cadre juridique sur le secret des sources.

Plaidoyer européen

L'actualité européenne dans les secteurs de la presse et des médias a été particulièrement riche en 2025. Le Spiil a suivi et soutenu le travail de sa fédération News Media Europe, qui s'est fortement mobilisée sur les sujets suivants :

- **Mise en œuvre du règlement européen sur l'intelligence artificielle**, adopté en juin 2024 : la Commission européenne a présenté à l'été 2025 un code de bonnes pratiques et un résumé suffisamment détaillé des sources utilisées par les modèles d'IA pour faciliter la mise en conformité des fournisseurs à leurs obligations de transparence. À partir de juillet 2025, l'eurodéputé Axel Voss (PPE, Allemagne) a entamé la rédaction d'un rapport d'initiative pour adapter le droit d'auteur à l'IA générative contenant de nombreuses propositions pour clarifier le cadre juridique applicable et protéger la propriété intellectuelle des ayants droit de la culture et de l'information avec une attention particulière portée aux secteurs de la presse et des médias. Ce rapport a été adopté par la commission plénière du Parlement européen le 10 mars 2026.
- **Mise en œuvre du règlement européen pour la liberté des médias**, dont la plupart des dispositions sont applicables depuis le 8 août 2025. Ce texte vise à préserver le pluralisme et l'indépendance des médias notamment face aux risques d'ingérences politiques. Il introduit également des garanties renforcées pour la protection des sources des journalistes et des voies de recours pour contester les décisions de modération des plateformes. Dans la continuité de ce règlement, la Commission européenne a présenté en novembre 2025 un projet de « bouclier démocratique européen » pour se prémunir plus efficacement contre les risques d'ingérences étrangères et les manipulations de l'information, en

s'appuyant sur les médias d'information.

- **Mise en œuvre du règlement sur la publicité politique**, applicable depuis le 10 octobre 2025. Ce texte impose des obligations spécifiques pour l'identification et la transparence des publicités politiques. News Media Europe a développé une plateforme pour faciliter la mise en conformité des éditeurs avec ces nouvelles dispositions. Le Spiil a également édité un guide disponible sur le site pour ses adhérents. Une première version en anglais a été présentée au début de l'année 2026. Elle sera adaptée dans d'autres langues dans les mois à venir.
- **Simplification des législations numériques européennes** : la Commission européenne a présenté en novembre 2025 un projet dit « omnibus de simplification numérique » dans le but de clarifier et moderniser certaines règles contenues dans le règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD) et la directive *e-privacy* relatives à la gestion des cookies et autres traceurs.

Sur l'ensemble de ces dossiers, News Media Europe a développé un argumentaire très pragmatique, centré sur l'exhortation des législateurs à ne pas « sur-réguler » les médias dans un contexte de fragilité économique accrue et à l'heure où les appels se multiplient en faveur d'une réaffirmation du rôle d'une information fiable et produite par des journalistes professionnels pour lutter contre la désinformation, les ingérences étrangères et préserver la qualité du débat démocratique. News Media Europe a ainsi souligné auprès de ses interlocuteurs le risque à appliquer aux médias des règles conçues pour juguler certaines pratiques problématiques des plateformes dommageables pour les consommateurs européens (profilage, interfaces trompeuses, etc.), qui ne se posent pas ou très peu pour les éditeurs. Refuser de reconnaître la spécificité des entreprises de presse et leur imposer des contraintes manifestement disproportionnées au regard du niveau de risque représenté par leurs activités serait contradictoire avec l'objectif poursuivi par ailleurs par l'exécutif européen de créer des conditions favorables au développement des médias professionnels.

6.3. Développement des relations avec les autres organisations professionnelles du secteur des médias

En 2025, le Spiil a eu à cœur d’approfondir la démarche de rapprochement avec les autres organisations d’éditeurs de presse par le biais de plusieurs actions.

Initiée par le Spiil en juillet 2023, l’organisation de déjeuners communs s’est poursuivie avec deux nouvelles rencontres en avril et juillet 2025. Étaient présents les présidents et directeurs généraux du Spiil, de l’Apig (l’Alliance pour la presse d’information générale), du SEPM (le Syndicat des éditeurs de presse magazine) et de la FNPS (la Fédération nationale de la presse d’information spécialisée).

Cette coopération renforcée s’est également matérialisée par la publication de nombreux documents communs (tribunes, courriers, communiqués, etc.) dont certains ont été rédigés et proposés à la signature de ses homologues par le Spiil (voir *supra* points 6.2).

6.4. Perspectives

Alors que le projet de loi devant traduire les conclusions des États généraux de l’information présentées en septembre 2024 et adapter le droit français aux nouvelles exigences posées notamment par le règlement européen est toujours en attente de présentation par le gouvernement, le Spiil poursuivra son action de plaider pour défendre une évolution de la législation centrée sur les priorités suivantes :

- **Loi Bichet du numérique** : le Spiil défend de longue date la nécessité d’une adaptation de la loi Bichet, qui garantit aux éditeurs de presse l’accès aux points de vente des journaux, à l’heure du numérique, pour garantir aux éditeurs de presse que leurs contenus trouvent leur juste place sur les espaces numériques. Les États généraux de l’information ont permis de faire émerger des propositions ambitieuses à cet égard, telles que l’instauration d’un pluralisme des algorithmes et l’obligation pour les

plateformes d'afficher de manière non discriminatoire les contenus de presse. La réflexion sur les moyens de renforcer la visibilité des sources d'information fiables devra également être étendue aux outils d'IA générative, qui se sont imposés comme une nouvelle porte d'entrée vers l'information.

- **Rééquilibrage du rapport de force entre les producteurs d'informations et les entreprises du numérique** : ceci passera notamment par un renforcement de l'effectivité du droit voisin et par des avancées concrètes sur le partage de la valeur et la rémunération des contenus des éditeurs utilisés par les outils d'intelligence artificielle.
- **Défense de la liberté d'informer** : le Spiil prêtera une attention particulière à la mise en œuvre du règlement européen sur la liberté des médias et des garanties qu'il contient pour la protection des journalistes et de leurs sources contre les ingérences émanant des pouvoirs publics ou des acteurs privés.
- **Réformes des aides à la presse** : dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le soutien public aux médias est remis en cause comme l'a montré la baisse des crédits alloués au FSDP en 2025 et dans le budget 2026. Face à cet état de fait, le Spiil continue de faire le nécessaire pour peser sur les futurs arbitrages et s'assurer que les mesures d'économie ne désavantagent pas les petits éditeurs dont la situation est la plus fragile et qui comptent sur cette aide à la modernisation pour financer des projets stratégiques pour le développement de leurs rédactions. Le Spiil est impliqué dans les réflexions menées par le ministère de la Culture depuis le début de l'année 2026 pour faire évoluer le dispositif. Il continuera par ailleurs d'affiner ses propositions pour une réforme globale du système des aides à la presse, dans le sens d'une plus grande efficacité et équité.
- **Soutien aux médias dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel européen** : le Spiil est force de propositions pour promouvoir une réforme des dispositifs européens de soutien aux médias d'information, afin de les rendre plus opérationnels et plus facilement mobilisables par les petits éditeurs. Dans le cadre des négociations à venir sur le prochain cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034, le Spiil entend défendre

auprès des législateurs européens les idées soutenues dans une [note de position](#) rédigée fin 2025 contenant des propositions concrètes pour rendre les fonds européens plus opérationnels et plus facilement mobilisables par les petits éditeurs. Cette note, dont la rédaction a été pilotée par le Spiil, porte la signature des 4 grands syndicats d'éditeurs de presse français.

Annexe : Liste des rendez-vous institutionnels

Date	Personne(s)/institutions rencontrée(s)	Sujets abordés
09/01/2025	Maître Fayrouze Masmi-Dazi , avocate spécialisée en droit de la concurrence	Renforcement de la position des éditeurs dans les négociations sur les droits voisins, problèmes concurrentiels posés par le développement de l'IA générative
23/01/2025	Roch-Olivier Maistre , ancien président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)	Proposition du Spiil de constitution d'un Centre national de la presse
04/02/2025	Jean Cattan , juriste et ancien secrétaire général du Conseil national du numérique	Régulation des plateformes et pistes pour mettre en œuvre un pluralisme des algorithmes
05/02/2025	Direction générale des médias et des industries culturelles (Dgmic) Bibliothèque nationale de France (BNF)	Consultation des représentants des éditeurs en vue de la réforme du dépôt légal numérique prévue pour 2028
10/02/2025	Erwan Balanant , député Modem, auteur d'une proposition de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins de la presse	Audition de Laurent Mauriac, coprésident et de Marie Hédin-Christophe, membre du bureau
11/02/2024	Arcom, direction des plateformes et direction des affaires	Rôle de l'Arcom dans la mise en œuvre des règlements européens DSA et EMFA,

	européennes	coopérations possibles avec le Spiil
14/02/2025	Bruno Patino, Maxence Langlois-Berthelot et Anne Perrot , membres du comité de pilotage des États généraux de l'information (EGI)	Échange de vues sur les conclusions des EGI et les propositions du Spiil
05/03/2025	Julia Cagé , économiste et Benoît Huet , avocat, membres de l'association Un bout des médias	Saisine du Conseil constitutionnel par les députés du groupe La France insoumise pour contester la prorogation de la réduction d'impôt pour la souscription en numéraire au capital des entreprises de presse
14/03/2025	Romain Pagès , directeur adjoint de cabinet de l'ancienne ministre de la Culture Rachida Dati	Discussion sur les sujets d'actualité : projet de loi EGI, aides à la presse
01/04/2025	Dgmic	Clarifications sur l'annonce anticipée du gel des crédits du Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP)
04/04/2025	Sénateurs de la commission de la culture du Sénat	Audition de Cécile Dubois, coprésidente et de Rebecca Moreau, chargée d'affaires publiques dans le cadre d'une mission sénatoriale sur l'IA et la création
16/04/2025	Membres du cabinet du ministre de l'Europe et des affaires étrangères	Préparation de l'intervention du ministre lors de la journée du Spiil, échange de vues sur le rôle des médias dans la lutte contre la désinformation
30/04/2025	Assistante parlementaire du député La France insoumise Aymeric Caron	Sensibilisation du groupe parlementaire aux positions du Spiil
06/06/2025 et 04/07/2025	Fédération des entreprises du spectacle vivant (FESAC) Organisations patronales de la presse	Projet d'extension de la cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au secteur de la presse
10/07/2025	Dgmic	Présentation de Vianney Baudeau, nouveau directeur général, et point sur les sujets d'actualité

24/07/2025	Vincent Soccodato , responsable de développement territorial et du soutien aux activités transsectorielles européennes au sein de Relais Culture Europe	Présentation des dispositifs européens de soutien aux médias d'information et des opportunités de financement pour les adhérents du Spiil
17/09/2025	Philippe Ballard , député, membre de la commission de la culture de l'Assemblée nationale. Rapporteur pour avis des crédits budgétaires de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.	Audition de Vianney Baudeau, directeur général et de Rebecca Moreau, chargée d'affaires publiques
30/09/2025	Direction Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep)	Audition de Cécile Dubois, coprésidente, Vianney Baudeau, directeur général et Rebecca Moreau, chargée d'affaires publiques dans le cadre de la préparation du rapport de l'Arcep sur l'impact de l'IA générative sur l'internet ouvert
17/10/2025	Audrey Herblin-Stoop , directrice des affaires publiques de l'entreprise Mistral AI	Positionnement de Mistral vis-à-vis des éditeurs de presse
22/10/2025	Dgmic	Point d'information sur le programme « Agora EU » dans le cadre du cadre financier pluriannuel 2028-2034 et échange de vues sur les priorités du secteur de la presse
27/10/2025	Bénédicte de Kersauson , déléguée générale de l'Union des métiers de l'influence et des créateurs de contenus (Umicc)	Échanges de vues sur les priorités de nos organisations respectives et pistes de coopération possibles
17/11/2025, 28/11/2025 et 11/12/2025	Emma Rafowicz (députée européenne membre de la commission de la culture et de l'éducation) et son équipe Assistante parlementaire du député Pierre Juvet, membre de la commission du marché intérieur	Échange de vues sur les sujets d'actualité relatifs aux médias, les propositions législatives avec de possibles répercussions sur l'activité des éditeurs de presse et les priorités du Spiil à cet égard
27/11/2025	Agnès Evren, Laure Darcos et	Table ronde en présence des autres

	Pierre Ouzoulis , sénateurs, rapporteurs d'une proposition de loi visant à instaurer une présomption d'utilisation des contenus protégés par les opérateurs d'IA	représentants des ayants droit
10/12/2025	Josh Freeman et David Terzopoulos (ProRata AI)	Présentation des solutions proposées par ProRata AI pour l'attribution des sources et la création d'un moteur de recherche Gist, alimenté exclusivement par des contenus sous licences proposés par plus de 500 médias partenaires

7. Communication externe

7.1. Réseaux sociaux

Au cours de l'année 2025, le Spiil a augmenté son audience sur les réseaux sociaux grâce à une communication plus fréquente et plus efficace :

- Le nombre d'abonnés sur LinkedIn a augmenté de près d'un tiers en passant de 1500 abonnés à près de 2000.
- Sur X, le Spiil compte près de 5 000 abonnés.

Sur proposition de Pierre France, administrateur,, le Spiil a ouvert en 2025 un compte Bluesky, qui compte plus de 2000 abonnés.

7.2. Envoi de newsletters

En 2025, le Spiil a envoyé dix e-mails à sa liste de communication externe comportant près de 2700 contacts (membres de l'administration, journalistes et éditeurs, futurs membres ou citoyens intéressés par les actions du syndicat), contre 8 en 2023.

7.3. Retombées presse

En 2025, le Spiil a fait l'objet d'une dizaine de retombées dans la presse, principalement dans des titres spécialisés dans la couverture des médias tels que la Correspondance de la Presse, Contexte ou encore Mind Media.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

Laurent Mauriac et Cécile Dubois, co-présidents